



Séance du 30 juin 2023

N° : CS-30062023-2b

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

L'an deux mille vingt-trois et le trente du mois de juin à dix heures trente.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Vielle-Saint-Girons (salle du Conseil municipal), en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 15
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de suffrages exprimés : 25
Votes Pour : 25
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents physiquement :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} LAGORCE, TOLLIS, M. DELPUECH.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} THIEROT, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. IUNG, RIMONTEIL, COMET, MUSCAT, RAFFIN, CALORME, D'INCAU, DULER, FAISSOLLE, MORICHERE.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} BERGEROO ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M^{me} BEAUMONT ayant donné pouvoir à M. DELPUECH, M. FORTINON ayant donné pouvoir à M^{me} LAGORCE, M^{me} SEYS ayant donné pouvoir à M. RAFFIN, M. MABILLET ayant donné pouvoir à M^{me} DURU.

Absents excusés :

M^{mes} LARREZET, DOUSTE, PUJOS Eliane, MM. DELAVOIE, PUJOS Daniel, BRETHERS.

Absent :

M. LABRUYERE.

Assistaient en outre :

M^{mes} DAUBA, LAILHEUGUE, MM. LASALA, ZUAZO, MENGIN (Conseil départemental – Direction de l'Environnement)
M. LACOSTE (Chambre d'Agriculture).

**N° CS-30062023-2b**

VU l'article L. 5721-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

La Présidente ayant quitté la séance et le Comité Syndical siégeant sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELPUECH,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, et après en avoir délibéré,

DECIDE

• D'approuver le Compte Administratif au titre de l'exercice 2022, dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion de M. le Payeur départemental et se présentent comme suit :

<i>Libellés</i>	<i>PREVU (BP + BS + DM)</i>	<i>REALISE</i>
<u><i>Section de fonctionnement</i></u>		
Dépenses	450 231,06	395 355,17
Recettes	450 231,03	380 958,41
Résultat reporté		
<u><i>Résultat cumulé</i></u>	0,00	-14 396,76
<u><i>Section d'investissement</i></u>		
Dépenses	1 114 747,63	260 949,08
Recettes	1 321 412,97	605 402,47
<u><i>Résultat cumulé</i></u>	206 665,34	344 453,39
<u>Résultat global</u>	206 665,34	330 056,63

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.